



Ourlets sur terres assolées

Mélanges de semences donnant droit à des contributions

Ourlet sec	Ourlet humide
Semis de printemps recommandé (avril-mai)	
Convient à la plupart des sols agricoles du Plateau. On y trouve entre autres des mauves et de la bugrane épineuse.	Peut par ex. être semé dans les endroits où les jachères florales ne sont pas appropriées en raison de l'humidité. Contient des plantes telles que la jussie, l'hydrocotyle, la reine-des-prés et l'œillet d'Inde.
Contrairement aux mélanges pour jachères, les mélanges pour ourlets contiennent également des graminées.	

→ Exigences selon l'OPD en vert

Situation

Région de plaine ou zones de montagne I et II.

Surface imputable

- Semer en bandes.
- Largeur maximale moyenne de la bande: 12 m.

Exigences en matière de sol et d'emplacement

Le plus approprié	Défavorable
<ul style="list-style-type: none"> • Sols secs à frais (ourlet sec); • sols humides à mouillés (ourlet humide); • emplacements ensoleillés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sols marécageux; • endroits très ombragés.

Culture précédente

- Surfaces qui, avant d'être ensemencées, étaient utilisées comme terres assolées (y c. prairies temporaires) ou pour des cultures pérennes.
- D'autres SPB en tant que précédent ne conviennent pas (envahissement de mauves, tanaïses, etc.).

Préparation du lit de semence

Objectif: lit de semence moyennement fin, exempt de végétation, comme pour un semis de céréales.

- Dans la mesure du possible (selon la rotation culturale), 1^{er} travail du sol de base 6-8 semaines avant le semis.
- Travail superficiel répété à la herse à dents ou à la herse étrille pour éliminer les plantes indésirables (faux-semis).

Période de semis

Semis de printemps

Sur le Plateau, recommandé à partir de mi-avril, un sol bien sec est déterminant. Semis au plus tard le 15 mai.

Semis d'automne

- Le semis d'automne n'est recommandé qu'en cas de forte pression des adventices à germination précoce (millets, amarantes) ou dans les régions où la sécheresse printanière est très marquée.
- Début à fin octobre. Les semis plus tardifs entraînent des pertes plus importantes de plantes encore jeunes. Les semis plus précoces entraînent une augmentation de la proportion de graminées.
- L'année civile suivante est considérée comme la première année de contribution.

Technique de semis

- Semis superficiel (germination à la lumière).
- Le semis à la main de petites surfaces est possible. Mélanger une seconde fois la semence (qui est déjà mélangée) avec un adjuvant de semis (par ex. du sable).
- Semer de grandes surfaces avec un semoir à réglages précis. Si l'on procède à un semis en ligne, ne le faire que superficiellement.
- Passage de rouleau indispensable après le semis (un rouleau rugueux est préférable à un rouleau lisse).



Soins

- De nombreuses plantes de mélange ont un temps de levée d'au moins 3 à 5 semaines.
- Observations régulières dès le semis. Eliminer systématiquement les plantes à problèmes telles que le rumex et empêcher impérativement la formation de graines.
- À partir de la 2^e année, contrôle au printemps avant le début de la forte croissance, de la présence de rumex ou d'autres plantes problématiques. Chardon : lutter contre ou au moins éviter la formation de graines.

Coupe d'entretien

- **Autorisée la 1^{re} année en cas de forte pression des adventices.** Indiquée en cas de forte pression (> 70 % de couverture du sol) sur des adventices annuelles à larges feuilles comme les chénopodes blancs et polyspermes, les amarantes, les renouées, lorsque la lumière au sol ne parvient plus en quantité suffisante.
- La coupe est recommandée lorsque les plantes atteignent environ 2 fois la hauteur du poing. Pour de nombreuses autres espèces, ainsi qu'en cas de forte densité de graminées (millets par ex.), une coupe de nettoyage n'apporte souvent pas l'effet escompté.
- **La moitié de l'ourlet doit être fauchée en alternance une fois par an.** Pour un meilleur effet sur la biodiversité sur les terres cultivées, choisir la date de fauche à partir du 15 août.
- Pour lutter contre l'enherbement, une fauche précoce en avril peut être effectuée à titre d'essai tous les 3-4 ans (attention : respecter les dates de fauches prescrites par les projets de mise en réseau).
- **Le produit de la coupe ne doit pas être évacué.**
- **Le broyage est autorisé.**

Fumure

Interdite.

Critères d'exclusion

Liserons	Taux de couverture de plus de 33 % de la superficie totale
Chiendent	Taux de couverture de plus de 33 % de la superficie totale
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Aucune tolérance (obligation d'annonce et de lutte)
Rumex	Plus de 20 plantes par are
Chardon des champs	Plus d'un foyer de chardons par are (= 5 pousses par 10m ²)

→ Aperçu des exigences selon l'OPD et autres conseils :

www.agrinatur.ch < Ourlets sur terres assolées

Traitements phytosanitaires

En principe, pas de produits phytosanitaires dans les ourlets. Sont possibles en PER :

- **Traitements plante par plante et de foyers de plantes à problèmes.**
- **La substance active doit être autorisée pour l'application sur les SPB sur les terres ouvertes** (Fiche technique sur l'utilisation des herbicides dans les SPB, OFAG/Agridea).

Charge de travail

Valeurs indicatives approximatives : la 1^e année, env. 10-20 h par ha et par an (passages de contrôle et désherbages). À partir de la 2^e année, env. 30-50 h par ha (contrôles et arrachage des rumex, traitement plante par plante des chardons, contrôles et désherbages). Le travail effectif dépend fortement de la pression des adventices.

Remise en culture

- Dans de rares cas, le chardon et le rumex peuvent devenir dominants malgré le contrôle et l'entretien.
- Juste après le labour, un travail du sol superficiel répété détruit les plantules en cours de levée.
- L'utilisation de glyphosate (uniquement PER) n'est recommandée qu'en cas de forte pression des adventices (ex. chiendent). Procédure : éventuellement broyage au printemps, laisser les plantes pousser suffisamment, glyphosate (laisser agir au moins 3 semaines), préparation du lit de semence pour la culture suivante ou maïs en semis direct.
- Cultures suivantes recommandées : maïs, céréales, prairies artificielles. Cultures non recommandées : betteraves sucrières (adventices), pommes de terre (limaces, adventices), légumes de plein champ.

Durée d'engagement

Sans restriction. Au moins 2 périodes de végétation au même endroit.